

30. — 30 JANVIER 1864. — Loi contenant le budget des dotations pour l'exercice 1864 (1).
(Monit. du 4 fév. 1864.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dotations est fixé, pour l'exercice 1864, à la somme de quatre

millions deux cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingts francs (fr. 4,237,980), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'État et par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances
(M. FRÈRE-ORDAN).

Budget des dotations pour l'exercice 1864.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la constitution, par la loi du 28 février 1832)	2,751,522 75	»	} 3,401,522 75
Art. 2. Dotation de l'héritier présomptif du roi (loi du 14 juin 1833)	500,000 »	»	
Art. 3. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	150,000 »	»	
CHAPITRE II.			
Art. 4. Sénat	50,000 »	»	50,000 »
CHAPITRE III.			
Art. 5. Chambre des représentants	592,287 25	10,000	602,287 25
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
Art. 6. Traitement des membres de la cour	70,750 »	»	} 184,370 »
Art. 7. Traitement du personnel des bureaux	95,520 »	»	
Art. 8. Matériel et dépenses diverses	16,900 »	»	
Art. 9. Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	»	
Total du budget des dotations fr.	4,227,980 »	10,000 »	4,237,980 »

(1) *Session de 1863-1864.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
Documents parlementaires. Rapport. Séance du 12 janvier 1864, p. 52.
Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 14 janvier 1864, p. 257.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 26 janvier 1864, p. V.
Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 27 janvier 1864, p. 77. — Discussion des articles et adoption. Séance du 28 janvier, p. 89.